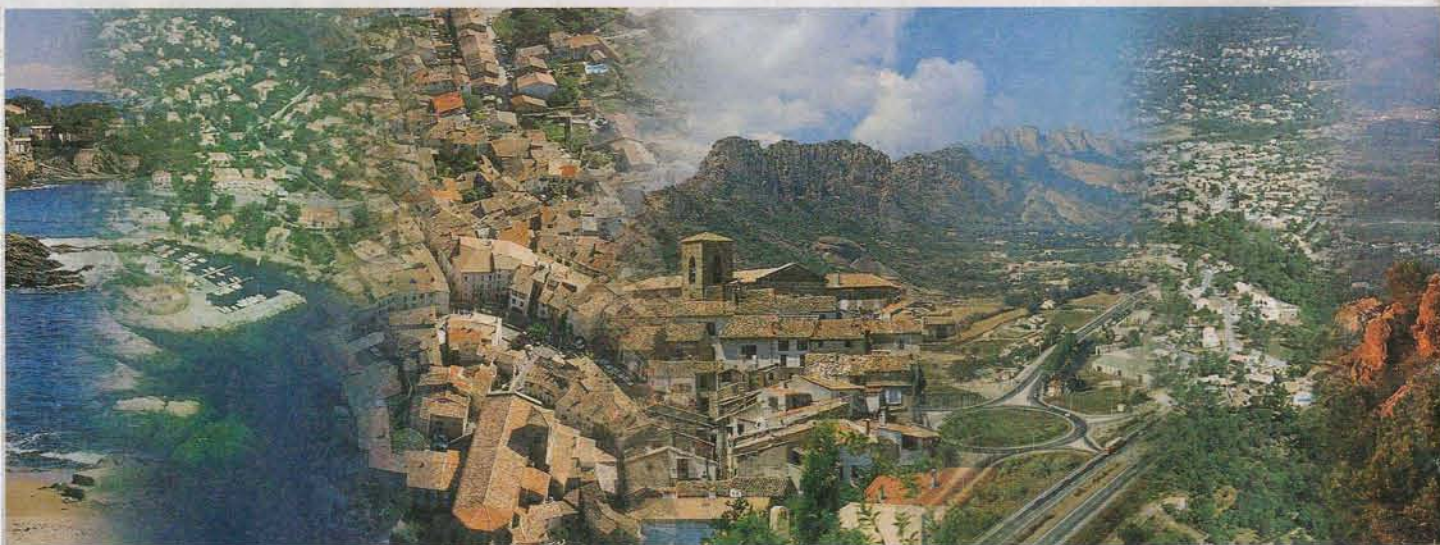


- Décider du devenir des installations de l'usine du Fournel (par le Syndicat de l'Eau du Var Est, avant 2001).

POUR 2001

UN NOUVEAU CONTRAT À PARTIR D'OBJECTIFS PRÉCIS DÉGAGÉS PAR LES GROUPES DE TRAVAIL ET APPROUVÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- Définir les conditions d'un "juste prix de l'eau potable".
- Un seul contrat pour toute la commune :
 - limité dans sa durée,
 - un service en affermage pour un meilleur contrôle par la collectivité.
- Refus de l'exclusivité des travaux et de leurs prix par le gestionnaire.
- Un mode de tarification unique, sur toute la commune.
- Un audit pour l'inventaire et l'état précis des équipements, pour l'eau potable et l'assainissement.

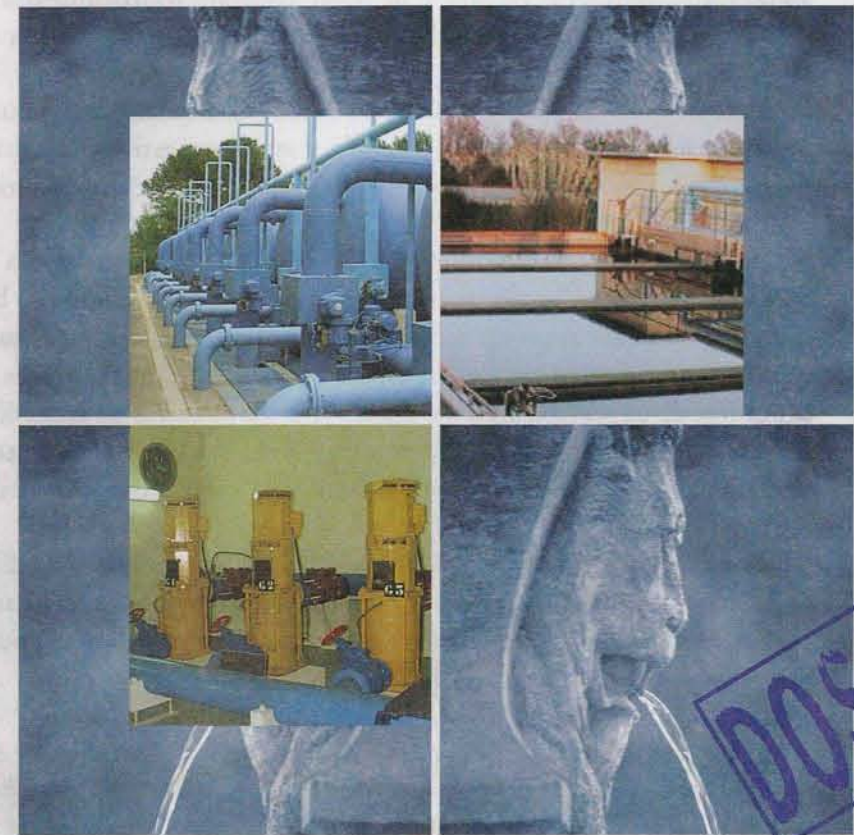


Dossier spécial d'information municipale

Éditeur : Mairie de Roquebrune sur Argens,
Service Communication
Directeur de Publication : Yves SERRA
Parution : Juillet 1998
Conception - rédaction : C.A.C

Dépôt légal : à parution
Compogravure : SEACOM / Groupe RICCOBONO, Le MUY
Imprimeur : SEACOM / Groupe RICCOBONO, Le MUY
Tirage : 8 000 exemplaires sur offset
Crédit photo : Mairie de Roquebrune sur Argens, X

L'EAU



HISTOIRE - ENJEUX - PRIX - AVENIR

le choix de vous informer

pour notre commune...

Agissons ensemble!



La lettre
du Maire

“L'eau est
un enjeu
vital pour
notre cité”

“Une
demande en
perpétuelle
évolution”

Madame, Monsieur,

Ouvrir un robinet, prendre un bain, mettre en route une machine à laver le linge ou la vaisselle, sont des gestes que nous faisons tous plusieurs fois de façon **quotidienne**, sans vraiment nous rendre compte de tout ce qui a du être mis en oeuvre en amont au **niveau technique, juridique, financier** pour que ces mouvements accomplis de façon aussi machinale, soient devenus des réflexes.

L'une des missions premières d'une collectivité est d'assurer l'alimentation et la distribution en eau des habitations, des entreprises et des commerces.

Cette mission trouve une dimension particulière dans notre Commune qui est l'une des plus étendue de France, avec ses trois quartiers principaux (le Village, Les Issambres et La Bouverie), et ses zones d'habitat diffus dans les campagnes ou les coteaux, mais aussi en raison de notre vocation touristique qui nous conduit à passer de **12.000 habitants à l'année à 40.000 voire 50.000 en saison estivale**.

La collectivité doit donc s'assurer des **ressources suffisantes** pour répondre à cette demande qui passe d'un rapport de 1 à 4 en saison estivale, et distribuer partout de façon permanente cette eau potable nécessaire à nos besoins quotidiens.

Notre commune s'est préoccupée très tôt de son alimentation en eau potable. Dès le début du siècle, puis avant guerre, et surtout dès la fin de la dernière guerre mondiale, les élus qui nous ont précédé ont tenu à se doter des **moyens indispensables** pour assurer ce service. Cela les a conduit à concéder à des sociétés spécialisées la gestion de ce service, tout en conservant les missions de contrôle relevant de leur responsabilité. **Souplesse de l'entreprise privée, rigueur du contrôle public** devaient ainsi permettre d'offrir les meilleures prestations aux meilleures conditions.

Le développement de notre région, l'essor démographique qu'elle a connu, ont cependant **modifié** de façon considérable **les conditions d'alimentation, d'exploitation et de distribution de l'eau potable**, sans que pour autant le contexte contractuel et juridique évolue de la même façon.

Roquebrune est à cet égard **exemplaire** puisque la quasi-totalité du quartier de la Bouverie s'est peuplé depuis les années 80 (moins de 20 ans donc), et que le quartier des Issambres a vu son urbanisation véritablement s'étendre depuis une quarantaine d'années. Cet aménagement à plusieurs vitesses a d'ailleurs eu pour conséquence de conduire nos prédécesseurs à signer **deux contrats : l'un pour la zone village en 1947, et l'autre pour la zone littorale en 1958**.

Ces deux contrats, et les avenants qui ont suivi, ont été signés dans des contextes contractuels et tarifaires **très différents** pour ne pas dire parfois tout à fait opposés, ce qui s'est traduit par des **écarts de prix très importants** pour un service de nature identique. Les clauses contractuelles et tarifaires ont pourtant été **renégociées périodiquement** au cours de ces 20 dernières années, et les **prix** pratiqués sur notre commune n'ont ainsi **pas atteint certains niveaux démesurés** que l'on a pu constater ailleurs et dont la presse s'est largement fait l'écho.

Face à un tel constat, il était donc de **ma responsabilité** de premier magistrat de **renégocier** dans un premier temps, avec notre concessionnaire, certaines clauses contractuelles, et dans un second temps, d'initier une **réflexion globale en vue d'une mise en concurrence en 2001** (date de fin des 2 contrats).

L'objet de ce document, qui constitue par ailleurs le premier dossier d'une série que nous avons la volonté de compléter, **est de dresser le contexte de cette négociation**, vous indiquer la façon dont elle a été conduite, présenter ceux qui l'ont animée et qui ont contribué à l'**atteinte des objectifs** que nous nous étions fixés.

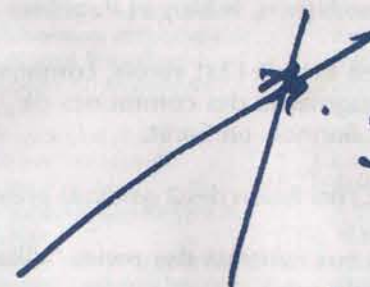
Dès votre prochaine facture, vous allez pouvoir constater que nous avons rempli nos engagements : **le prix de l'eau a baissé de façon significative sur l'ensemble de la commune**.

Il est vrai que cette baisse va être perçue de façon sensiblement différente selon que vous habitez au Village où le prix de référence était déjà très bas, ou dans certaines zones de la Bouverie ou à **plus forte raison aux Issambres, là où les gains peuvent parfois atteindre près de 50% de la facture "eau potable"**.

Ces résultats ont pu être obtenus grâce à la **démarche inédite et exemplaire de réflexion et de concertation** que nous avons employée et grâce à l'**implication de nombreux habitants de notre commune**, que je tiens personnellement à remercier. La méthode utilisée symbolise la façon dont je souhaite que nous abordions les sujets fondamentaux d'intervention communale : **rigueur, méthodologie, transparence, participation, concertation, professionnalisme...** et ce en écartant toute approche démagogique ou électoraliste, ce dont nous pouvons être légitimement **fiers**.

Nous avons ainsi atteint notre premier objectif. Il s'agit d'une bonne nouvelle, et cette **renégociation a permis de simplifier, d'harmoniser et de rationaliser un domaine complexe** sur lequel beaucoup de monde s'exprime, mais sans avoir forcément pris la peine au préalable de s'informer sur le sujet.

Nous avons une fois encore su démontrer que notre commune est une ville bien gérée, où il fait bon vivre, alliant tradition et modernité, **où les élus et les habitants savent collaborer** pour la sauvegarde des intérêts de la collectivité et le bien être de ceux qui ont choisi d'y résider.



Bien à vous

Jean-Pierre SERRA
Maire de Roquebrune sur Argens,
Conseiller Général

“Notre fierté :
le meilleur
service au
meilleur prix”

“une démarche
inédite et
exemplaire :
méthode,
transparence,
réflexion,
concertation”

L'EAU : HISTOIRE LOCALE

L'histoire de l'alimentation en eau dans notre commune, comme dans toutes les communes de Provence est intimement liée à l'évolution économique et démographique de notre région.

- 14 juillet 1902 L'eau de la Siagnole arrive à la fontaine du village, face à la Mairie.
- 9 juin 1929 Premier contrat d'adduction d'eau pour le village avec M. Laponche, propriétaire du puits de la Valette. Il en sera de même en juillet pour la Garonnette pour le littoral.
- 12 nov. 1931 Le maire, M. Gastinel, signe un contrat avec la Société Anonyme des Eaux du Littoral Varois (S.E.L.V.) qui installe à ses frais l'ensemble des dispositifs avec analyse de l'eau distribuée.
- 16 oct. 1932 Projet de convention d'alimentation en eau potable à partir du Fournel pour la zone littorale et raccordement au réseau de distribution de la Garonnette.
- 19 juin 1936 Le Conseil Municipal valide le contrat définitif passé avec la C.F.E. pour la fourniture d'eau potable pour la zone Littorale.
- 30 juin 1939 Lancement d'un projet d'adduction d'eau des hauts quartiers du village.
- 27 juillet 1946 Le Conseil Municipal approuve le projet de travaux présenté par la C.E.O. pour assurer une meilleure alimentation en eau du village.
- 17 juillet 1947 Contrat de 30 ans signé avec la C.E.O pour l'adduction d'eau sur toute la commune (sauf la Gaillarde et la Garonnette).

ORIGINE DU CONTRAT ACTUEL POUR LA ZONE VILLAGE

- 25 mars 1958 Le Conseil Municipal est informé des travaux nécessités par la réalisation du barrage de Malpasset. Cet ouvrage devant "résoudre définitivement les problèmes d'alimentation en eau de la Côte d'Azur"...

- 19 mai 1958 Le Conseil Municipal approuve une nouvelle convention pour une concession jusqu'en 1987 afin de fournir un débit de 15 litres/s concernant l'adduction, la distribution, la vente d'eau potable, d'arrosage et d'irrigation de la commune. Ce contrat prévoit l'utilisation de l'eau en provenance du barrage de Malpasset.

ORIGINE DU CONTRAT ACTUEL POUR LA ZONE LITTORALE

- 4 fév. 1960 Après la catastrophe de Malpasset, la Ville délibère pour en tirer toutes les conséquences et prendre les dispositions d'urgence qui s'imposent.
- 25 fév. 1960 Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau de la région de Fréjus est créé. Il regroupe les villes de Fréjus, Roquebrune sur Argens, le Muy et Puget sur Argens.
- 15 fév. 1966 Création du syndicat mixte d'alimentation en eau de l'Est varois, composé des communes du syndicat créé en 1960, augmenté des communes de Sainte-Maxime, Saint-Raphaël, les Adrets et Bagnols en Forêt.
- 1 fév. 1992 Création du Syndicat de l'Eau du Var- Est (S.E.V.E.) par fusion des 2 syndicats préexistants.
- 15 juin 1998 Le Conseil Municipal approuve les avenants aux contrats des zones "Village" et "Littorale", réformant la tarification (baisse du prix).

1998 - 2001 Préparation du cahier des charges de mise en concurrence.

31 déc 2001 Fin des contrats liant la commune au prestataire actuel (C.M.E.S.E.).

L'EAU : Un ENJEU VITAL

L'eau tient une place essentielle :

Dans notre environnement, sans eau : plus de vie humaine, animale ou végétale.

Dans notre pays, l'eau dont nous disposons dans nos logements est devenue un service tellement banalisé que nous avons rarement conscience du savoir-faire technique et des multiples opérations qu'il faut mettre en œuvre, quotidiennement, pour recevoir à domicile, une eau propre à la consommation.

Le développement de la société française, après la seconde guerre mondiale, s'il a permis à pratiquement toutes les communes de s'équiper d'un service de distri-

bution, a également entraîné le gaspillage et la pollution de l'eau.

D'une abondance insouciante, l'eau est devenue une denrée menacée, à protéger au juste coût.

LE SAVIEZ-VOUS ?...

- Vous êtes constitués de 60% d'eau
- Vous perdez en moyenne 2 l d'eau par jour (transpiration, respiration, élimination naturelle...)
- Pour compenser cette perte, vous devez boire, au moins 1 l d'eau par jour
- La même eau circule partout : recyclée sans cesse, vous buvez la même eau que celle des dinosaures !
- L'été, dans nos forêts, un chêne adulte transpire jusqu'à 500 l par jour
- En 20 ans, la consommation d'eau potable par individu a doublé

LEXIQUE : LES MOTS-CLÉS

La bonne compréhension de ce document nécessite la connaissance du vocabulaire administratif, juridique, technique et financier suivant :

A **Abonnement** : partie fixe de la prestation réglée par l'utilisateur.
Adduction : action de dériver les eaux d'un lieu vers un autre (pour réaliser de nouveaux branchements par exemple).
Affermage : mode de gestion d'un service public délégué. Les ouvrages et le matériel d'exploitation restent la propriété de la collectivité, le fermier ayant en charge l'entretien de ce réseau et son exploitation à ses risques et périls.
Assainissement : service chargé de tout ou partie de la collecte, du transport ou de l'épuration des eaux usées.
Audit : procédure de contrôle concernant l'exécution d'un contrat.

C **C.E.O.** : Compagnie des Eaux et de l'Ozone.
Compteur vert : compteur spécifique destiné à couvrir les besoins en eau pour l'arrosage et dont le prix de l'eau est exempté du coût de l'assainissement.
Concession : mode de gestion d'un service public délégué. A la différence de l'affermage

dans le cas de la concession, le concessionnaire fait son affaire des investissements nécessaires au service.
C.F.E. : Compagnie Française des Eaux.
C.M.E.S.E. : Compagnie Méditerranéenne des Services d'Eau.
Eau brute : eau non-traitée.

E
F **Fonds de travaux et de gestion** : comptes créés contractuellement et gérés par la compagnie, destinés à régler les dépenses énumérées dans les contrats. Ils sont crédités des recettes prévues dans les conventions.

L **Litre/seconde** : unité mesure de débit.

M **Mètre-cube** : unité mesure de volume, équivalent au volume d'un cube ayant un mètre de côté, soit mille litres.
Maillage : opération qui consiste, par la réalisation de travaux, à raccorder les réseaux entre eux pour sécuriser et optimiser le service.

N **Nappe phréatique** : nappe d'eau située à l'intérieur du sol et alimentant les sources, puits, forages...

S **Station de pompage** : station équipée pour pomper l'eau en vue d'alimenter un réservoir.
Station de détente de pression : équipement hydraulique qui a pour but de diminuer la pression en vue d'alimenter les usagers dans des conditions normales de fonctionnement (pression maximum : 10 bars).

Surtaxe : taxe perçue pour assurer le financement des dépenses liées au service, qui restent à la charge de la collectivité (remboursements emprunts, participations aux syndicats intercommunaux...).

Syndicat intercommunal : structure administrative regroupant plusieurs communes, destinée à gérer un ou plusieurs services en commun.

Z **Zone Village** : partie nord de la commune (cf plan page 9).
Zone Littorale : partie sud de la commune (cf plan page 9).

LA MÉTHODE : UN TRAVAIL D'ÉQUIPE EXEMPLAIRE

En s'appuyant sur un audit réalisé à la demande du Maire en Novembre 96 par un cabinet spécialisé (Cabinet Trintignac), la Ville de Roquebrune sur Argens s'est engagée dans une démarche exemplaire de démocratie participative.

UN EXEMPLE UNIQUE DE PARTICIPATION DES CITOYENS

- Création d'une commission consultative "Eau et Assainissement" par délibération du Conseil Municipal du 15/12/95.
- Création de 3 groupes de travail, sur les besoins, les infrastructures, et sur les contrats. Chaque groupe a été piloté par un élu représentant la municipalité, par une personne qualifiée représentant les usagers. Chaque groupe est doté d'un secrétariat administratif assuré par les cadres de la Mairie.

Le travail de l'ensemble des groupes a été coordonné par un élu, M. Roger FLATTET, représentant le Maire, avec en soutien, M. Christian LE VERGER, Secrétaire Général Adjoint en charge des finances, et des affaires économiques.

- 52 administrés ont représenté les usagers, 19 pour la Bouverie, 16 pour les Issambres, 17 pour le village : l'expression d'une véritable gestion partagée des grands dossiers.

L'organisation de travail mis en place a répondu au souci du Maire d'assurer une cohérence, une transparence et une efficacité pour garantir à la commune et à l'ensemble des habitants, les conditions optimales d'un service essentiel à la collectivité et à tous les concitoyens.

TROIS GROUPES DE TRAVAIL EFFICACES

Chaque groupe de travail a eu pour mission de travailler avec des objectifs clairs.

- Le groupe de travail "Besoins" avait pour mission de dresser l'inventaire des besoins, satisfaits ou non et ce, par secteurs d'activité (domestiques, agricoles, industriels, commerciaux...), par secteurs géographiques (Village et environs, Bouverie, Issambres), mais aussi selon des particularités (quartiers en hauteur...). L'ensemble de ces besoins a été analysé tant sur le plan de la qualité que de la quantité.
- Le groupe de travail "Infrastructures" avait pour mission de dresser un inventaire de tous les éléments qui constituent le réseau actuel (forage, pompage, traitement, transport, stockage et distribution de l'eau) tant au niveau qualité (performance, sécurité, état d'usure et d'entretien, date de rénovation prévisible...) que quantité (situation, nombre, capacité...).
- Le groupe de travail "Contrats" avait pour mission l'analyse des contrats en cours dans tous leurs aspects : juridiques, financiers, fiscaux, liés aux contraintes du service public.

Le Cabinet Trintignac a été retenu sur la base de compétences reconnues dans le domaine de l'audit des contrats publics. Il est notamment souvent retenu par la Chambre Régionale des Comptes. L'audit a porté sur les conventions Eau-Assainissement.

Dans le cadre de la mission il a tout particulièrement analysé :

- les charges directes (redevances d'utilisation, frais de contrôle, charges des voies du Muy et du Fournel, frais de personnel...)
- les charges indirectes (frais de direction et de logistique)
- les charges pour travaux
- les pertes sur créances
- les ristournes et frais d'installation des compteurs
- les investissements contractuels
- les redevances d'usage du domaine concédé
- les garanties de renouvellement
- les dotations au fonds de concours et au compte de gestion des investissements
- les produits, redevances sur taxes et ristournes.

GROUPES DE TRAVAIL

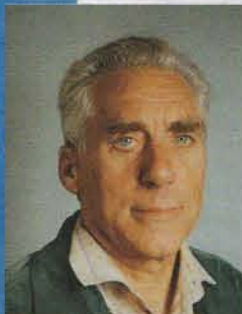
"BESOINS"	"INFRASTRUCTURES"	"CONTRATS"
Il a été mené conjointement par Mme JANER, Adjointe à l'environnement, et M. ZADJEL, pour les usagers, avec Mme AINAUD, responsable du service environnement, pour assurer le secrétariat administratif.	Il était composé de M. SINTES, adjoint aux travaux et de M. DE LESTANG, représentant les usagers, avec M. AINAUD, Directeur des Services Techniques, comme soutien administratif.	Composé de M. BAKLOUTI, adjoint à l'urbanisme, assisté de M. VALLAURI pour représenter les usagers, aidé au niveau administratif par M. SANTROT, Secrétaire Général adjoint chargé de l'urbanisme, des affaires juridiques et foncières.
Plus de 30 réunions et visites sur le terrain.		

LA BOUVERIE	LE VILLAGE	LES ISSAMBRES
M. BUNS (B)	M. BEGUIN (B)	Mme AUBERT (I)
Mme CAPELLE (C)	M. BERTACCHINI (B)	M. BAKLOUTI (C)
M. CYPRES (B)	M. COURCHET (B)	M. BEL (B)
M. DE RUGGIERO (C/B/I)	M. DE SAN NICOLAS(B)	M. BOURGEOISET (C)
M. FROIDURE (B)	M. GALFRÉ (B)	M. CARTAL (B)
M. GAILHARD (B)	M. GONZALEZ (C)	M. DELSAUT (C)
M. GIORDANO (B)	M. JAUME (C)	Mlle DENEUVILLE (B)
M. HAINAUT (C)	M. KIMPE (B)	M. DUVAL (B)
M. HALM (I)	M. LONGIN (I)	M. GENEVRIER (I)
M. LAPONCHE (B)	M. MIRAMON (C)	Mme JANER (B)
M. MALAHUDE (I)	M. MUSSO (I)	M. LEGROS (B)
M. PIERRE (I)	M. OUSSELY (B)	M. LEMPERIÈRE (C)
M. ROYÈRE (I)	M. SIMONCINI (B)	M. MEUNIER (I)
M. SCHWARTZ (B)	M. SINTÈS (I)	Mme MOREL (I)
M. TOULON (B)	...	M. RICQUE (B)
M. TRITZ (I)		M. ROUGIER (B)
Mme TROVERO LARDE (B)	(C) : Groupe de travail "Contrats"	M. SIMONET (B)
M. WABLE (I)	(I) : Groupe de travail "Infrastructures"	M. ZAJDEL (I)
...	(B) : Groupe de travail "Besoins"	...

Sa mission : Sous la responsabilité directe du Maire, elle peut formuler un avis sur toute question ayant une incidence sur les usagers du ou des services concernés. Elle peut émettre un avis notamment sur l'organisation, l'exécution et la qualité du service. Sa composition : - Président : Monsieur le Maire - Représentants du Conseil Municipal : Mme JANER, MM. BAKLOUTI, FLATTET, De RUGGIERO - Représentants des usagers : MM. ZAJDEL, VALLAURI, De LESTANG

Roger FLATTET

Conseiller Municipal



Christian LE VERGER

Secrétaire Général Adjoint



"Un grand merci à tous nos concitoyens qui se sont mobilisés pour défendre avec la Municipalité les intérêts de tous, aujourd'hui, mais aussi pour l'avenir."

CONSTAT : RÉFLEXION-CONC

ERTATION-PRÉCONISATIONS

Les conclusions des groupes de travail

UN CONSTAT EN 9 POINTS

- Une situation contractuelle compliquée, inadaptée, comprenant des anomalies comme :
 - l'existence de deux contrats distincts sur la commune.
 - la confusion juridique entre les notions de concession ou d'affermage...
- Un mode de tarification complexe et différent selon les quartiers,
- Un niveau de prix jugé parfois trop élevé,
- Une qualité de l'eau globalement satisfaisante, mais quelquefois trop chlorée, colorée ou avec un goût altéré,
- Un réseau de stockage et de distribution en très bon état général,
- Un débit d'eau satisfaisant, sauf exception dans le temps (l'été, entre 18h et 21h) ou dans l'espace (zone des Issambres - Vallée du Fournel),
- Une utilisation très saisonnière de l'eau (consommation doublée au second semestre),
- Un fort besoin en eau non assujéti à l'assainissement pour l'arrosage,
- La quasi-totalité des propriétés sont raccordées au réseau d'eau potable.



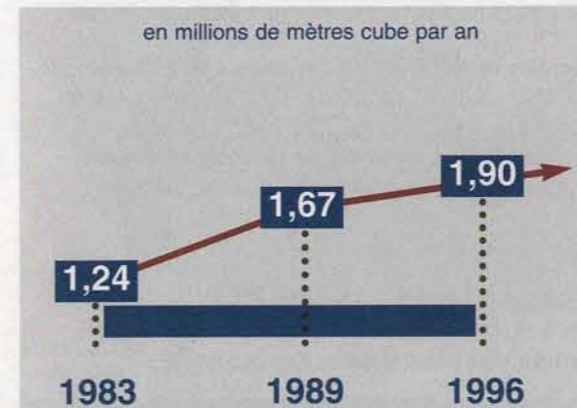
L'USINE DE TRAITEMENT DU FOURNEL

À SAVOIR

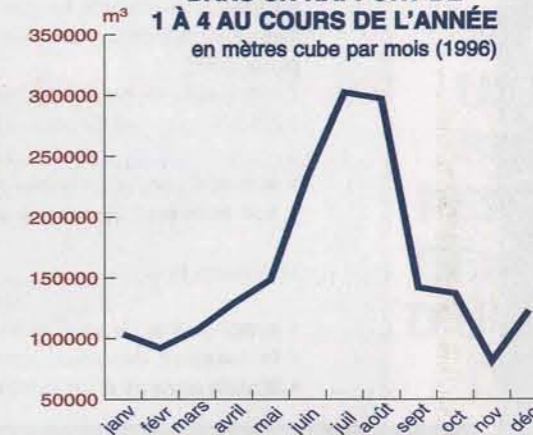
DES EXIGENCES EN 4 POINTS

- Une qualité de l'eau encore améliorée, tant pour l'aspect gustatif, que pour le nombre des analyses de contrôle.
- Une baisse globale du prix de l'eau par :
 - la suppression de primes diverses (location compteur, entretien, branchement, entretien compteur),
 - la suppression de la majoration appliquée en cas de dépassement des volumes souscrits,
 - l'application d'un mode de tarification identique sur toute la commune.
- La fourniture d'eau exemptée des coûts d'assainissement pour l'arrosage ("compteurs verts").
- Une gestion financière plus performante et réaliste :
 - au plan financier
 - par la suppression des comptes "fonds de travaux et de gestion des investissements",
 - par l'ajustement rigoureux des garanties de renouvellement aux travaux réellement faits,
 - par le contrôle renforcé de la commune sur les comptes de résultats de la compagnie.
 - au plan des infrastructures
 - par la suppression de certains ouvrages jugés non indispensables,
 - par la certitude d'un approvisionnement constant et en toutes saisons grâce à la réalisation de travaux de maillage des réseaux.

UNE CONSOMMATION QUI PROGRESSE DE PLUS DE 50% EN 15 ANS



UNE CONSOMMATION QUI VARIE DANS UN RAPPORT DE 1 À 4 AU COURS DE L'ANNÉE en mètres cube par mois (1996)



LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE : PAS SI SIMPLE QUE ÇA !

QUELQUES CHIFFRES-CLÉS

- Une forte saisonnalité de la consommation (plus de la moitié de la consommation annuelle s'effectue en moins de 4 mois)
- Un réseau étendu sur les 11 000 hectares de la commune (la superficie de Paris !)
- Près de 2 millions de m³ d'eau distribués par an, soit 2 milliards de litres ou encore le contenu de plus de 1500 piscines olympiques !
- 280 000 mètres de tuyaux et canalisations
- 17 réservoirs d'eau
- 5 stations de pompage
- 30 stations de détente de pression
- 7824 compteurs d'eau
- Un chiffre d'affaires de plus de 20 millions de francs en 1996

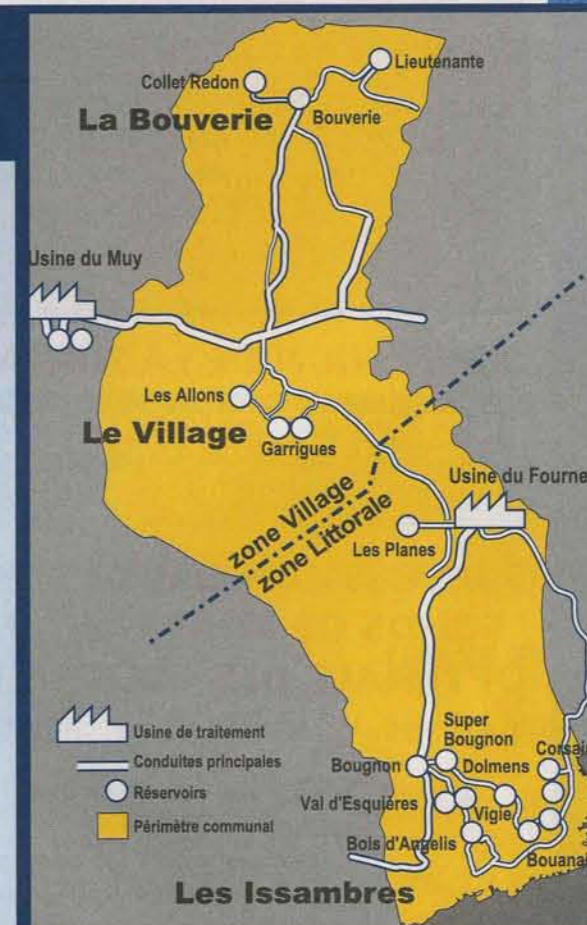


SCHÉMA GÉNÉRAL DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

RÉSULTATS : BAISSÉ SIGNIFICATIVE DU PRIX DE L'EAU POTABLE

RÉVISION DES CONDITIONS DU PRIX DE L'EAU

(Conseil Municipal du 15 juin 1998)

La Ville a renégocié le contrat en cours avec la C.M.E.S.E. afin d'obtenir une baisse significative du prix de l'eau sans altérer ses marges de négociation pour 2001.

Cette baisse va permettre aux usagers de bénéficier d'une économie globale (1) de 17,5 MF (par rapport aux tarifs 1997) sur la période juin 1998 - décembre 2001.

- 3,4 millions de francs par an pour les usagers de la zone Littorale,
- 1,6 millions de francs par an pour les usagers de la zone Village.

Et d'autre part :

- suppression de la notion de volume souscrit (zone Littorale),
- facturation des abonnements à terme échu pour l'ensemble des usagers,
- établissement d'un bordereau de prix pour la pose des compteurs.

NOUVELLE TARIFICATION

(part eau potable, base 01 janvier 1998, en francs)

• CONVENTION "VILLAGE"

abonnement semestriel (diamètre 12 et 15)	67,60
prix au m ³	4,127

• CONVENTION "LITTORAL"

abonnement semestriel (diamètre 12 et 15)	188,00
prix au m ³ bas service	5,462
prix au m ³ haut service	6,320

DIMINUTION DE LA SURTAXE COMMUNALE

(Conseil Municipal du 20 octobre 1997)

- harmonisation du montant de la surtaxe, fixée à un tarif unique de 0,01 frs/ m³(2) au mètre d'eau consommé.

SUPPRESSION DES COMPTES

"FONDS DE TRAVAUX" PAR UNE UTILISATION OPTIMALE DES CRÉDITS PUBLICS

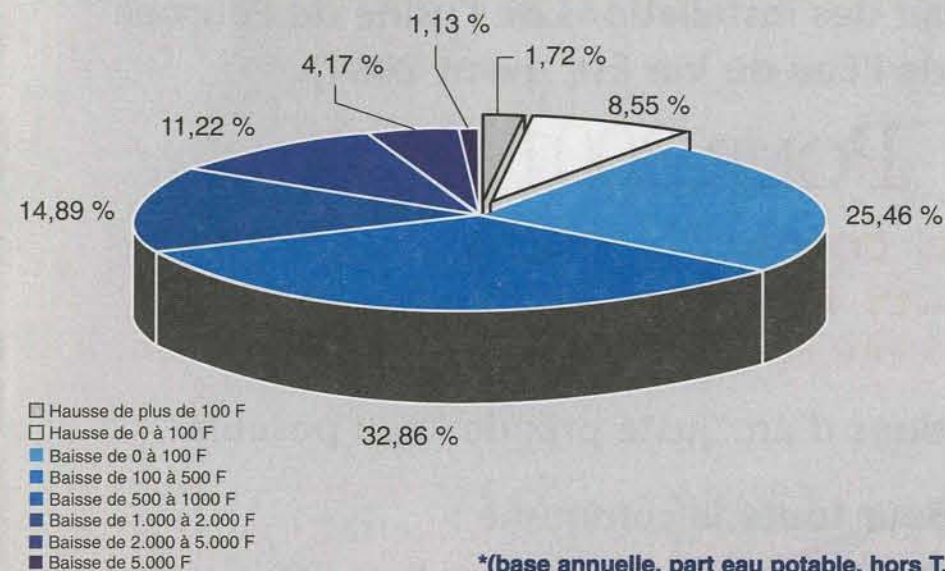
(Conseil Municipal du 20 octobre 1997)

- le Conseil Municipal a décidé la suppression de ce compte et d'en affecter les sommes disponibles au :
 - remboursement des emprunts "eau" par anticipation, ce qui permet la diminution de la surtaxe communale (cf paragraphe précédent),
 - financement de travaux de maillage et de sécurisation des réseaux sur la zone littorale,
 - règlement des charges courantes de l'exercice.

(1) toutes dispositions comprises y compris diminution de la surtaxe communale.

(2) elle était de 0,47 Frs pour la zone village et de 0,34 à 0,88 Frs pour la zone littorale.

EFFETS POUR TOUS LES USAGERS DE LA NOUVELLE TARIFICATION *



89 % DES USAGERS, SOIT 6644 PERSONNES, BÉNÉFICIENT D'UNE BAISSÉ DE LEUR FACTURE

HAUSSE DE PLUS DE 100 FF	131
HAUSSE DE 0 À 100FF	652
BAISSÉ DE 0 À 100 FF	1942
BAISSÉ DE 100 À 500 FF	2506
BAISSÉ DE 500 À 1000 FF	1136
BAISSÉ DE 1000 À 2000 FF	656
BAISSÉ DE 2000 À 5000 FF	318
BAISSÉ DE PLUS DE 5000 FF (gros consommateurs et clients collectifs)	86

7427 USAGERS CONCERNÉS
(hors compteurs communaux)

UN EXEMPLE CONCRET DE BAISSÉ :

Pour une consommation semestrielle de 60 M³, sur la part eau potable

	AVANT	APRÈS	BAISSÉ	
ISSAMBRES BAS SERVICE (abonnement 90 m ³)	793,36 FF	633,14 FF	-160,22 FF	-20,20 %
ISSAMBRES HAUT SERVICE (abonnement 90 m ³)	845,70 FF	684,62 FF	-161,08 FF	-19,05 %
VILLAGE TARIF BAS	485,52 FF	428,02 FF	- 57,50 FF	-11,84 %
VILLAGE TARIF HAUT	704,74 FF	428,02 FF	-276,72 FF	- 39,27 %